

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/12/17

Dossier complet le :

~~10/9/17~~ 12/12/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0380

1. Intitulé du projet

Programme mixte de logements - site de la Plaine du Rostit
Commune de La Trinité

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPF PACA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude Bertolino, Directrice Générale

RCS / SIRET

4 4 1 | 6 4 9 | 2 2 5 | 0 0 0 2 2

Forme juridique E.P.I.C.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnés aux b) et c) de la colonne précédente.	Recalibrage d'une voie existante sur environ 90 m de long

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en :

- la réalisation d'un immeuble de logements en mixité sociale et fonctionnelle,
- l'élargissement du chemin de Fuon dou Magistre le long du programme immobilier neuf.

4.2 Objectifs du projet

L'opération sur le site de la Plaine du Rostit répond aux principaux objectifs suivants :

- augmenter l'offre en logements aux conditions d'habilité satisfaisante sur la commune de La Trinité et la Métropole Nice Côte d'Azur,
- répondre aux objectifs réglementaires en termes de logements sociaux, traduits dans le PLH de la Métropole Nice Côte d'Azur notamment,
- favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, en prenant en compte les besoins en stationnement spécifique à chaque fonction,
- participer à la recomposition de la centralité en entrée de ville Sud de La Trinité, le long du boulevard de Gaulle, et au renforcement d'un cadre de vie de qualité sur la commune,
- favoriser le développement économique par la création de commerces et de services et créer des emplois,
- optimiser l'organisation spatiale en prenant en considération les aspects paysagers et environnementaux et en concevant un projet économe d'espace,
- respecter l'environnement par la création d'un habitat durable répondant aux exigences de la RT 2012,
- sécuriser les déplacements routiers aux abords du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce projet comprend :

- démolition des bâtis existants,
- préparation des sols,
- travaux de voirie (corps de chaussée, bordures etc.),
- travaux de construction du bâtiment,
- plantations arborées,
- pose de la signalisation horizontale et verticale sur voiries.

Les aménagements seront conduits selon des principes d'aménagement durable.

La démarche Chantier Vert élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observée durant toute la mise en œuvre de l'opération.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération prévue sur le site de la Plaine du Rostit consiste en la création :

- d'environ 86 logements, pour une surface de plancher de 5 170 m², dont 30% de logements locatifs sociaux, 30% de logements en accession encadrée et 40% de logements en accession libre,
- d'environ 500 m² de surfaces commerciales (soit 537 m² de surface de plancher),
- de l'ordre de 86 places de stationnement, dont 76 en souterrain et le reste le long du chemin Fuon dou Magistre (stationnement en épi sur des places extérieures privatives réservées au bâtiment neuf).

Le projet comporte, sur la partie foncière dédiée à l'opération immobilière, plus de 30% d'espaces verts, dont 10% de pleine terre, en partie arrière des bâtiments.

Une vingtaine d'arbres de haute tige seront plantés dans cet espace.

Le chemin de Fuon dou Magistre sera élargi et maintenu en sens unique de circulation sur 90 m au droit de l'opération. Son profil en travers comprendra une voie de circulation de 3,7 m de large et un trottoir de 1,60 m de large.

Le projet implique une légère augmentation des trafics circulés sur le boulevard de Gaulle, essentiellement en termes de mouvements pendulaires. Cette hausse n'est pas significative par rapport au trafic actuel sur le boulevard.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Des acquisitions foncières sont nécessaires à la mise en oeuvre du projet. En l'absence d'accords amiables avec les propriétaires concernés, un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe sera réalisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de voirie existants réaménagée (ch. Fuon dou Magistre)	environ 90 m
Largeur actuelle du chemin Fuon dou Magistre / chaussée circulaire / trottoir	2,50 m / 2,50 m / 0 m
Largeur future du chemin Fuon dou Magistre / chaussée circulaire / trottoir	5,30 m / 3,7 m / 1,60 m
Emprise globale du projet (voirie + programme immobilier)	environ 4 600 m ²
Surface de plancher créée	environ 5 700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site de la Plaine du Rostit
La Trinité (06)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3 ° 4 4 ' 1 6 " N Lat. 7 ° 1 8 ' 3 3 " E

Point d'arrivée :

Long. 4 3 ° 4 4 ' 1 5 " N Lat. 7 ° 1 8 ' 3 6 " E

Communes traversées :

La Trinité (06)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF terrestre de type I la plus proche est celle de la Grande Corniche et plateau de la Justice à 1 km environ de la zone d'étude. La ZNIEFF terrestre de type II la plus proche est celle du Mont Vinaigrier à 1,6 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est celui des Falaises de Riviera à 2,5 km environ de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit n°1 de la Métropole Nice Côte d'Azur a été approuvé le 28 mai 2010. Le PPBE révisé a été approuvé le 9 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de La Trinité dispose de deux PPR approuvés et d'un PPR prescrit : - PPR Inondation des Paillons, approuvé le 17/11/1999, - PPR Mouvement de terrain et séisme, approuvé le 17/11/1999, - PPR Feux de forêt, prescrit le 16/12/2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui des Comiches de la Riviera à 1,3 km environ de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée, dans le respect de la charte chantier vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir case précédente
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace est déjà essentiellement occupé par des bâtiments ou surfaces bétonnées. Aucune végétation naturelle n'est présente sur site : la végétation y est uniquement d'origine anthropique. Le projet prévoit une part importante d'espaces verts anthropiques, sous forme d'espaces verts de transition avec les habitations individuelles en recul du boulevard de Gaulle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera affecté par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet immobilier, soit environ 86 logements nouvellement créés, augmentera légèrement le trafic sur le boulevard de Gaulle, lors des mouvements pendulaires essentiellement, sans que cette hausse ne soit significative par rapport au trafic circulé sur le boulevard.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire par rapport à celui engendré par la circulation routière actuelle. Le site est essentiellement concerné par le bruit routier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Elles ne seront pas modifiées par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibration actuel.</p> <p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile et à la circulation des trains sur la voie ferrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les voies de la zone d'étude sont éclairées et le resteront après mise en oeuvre du projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'aménagement routier n'est pas de nature à augmenter le trafic sur l'itinéraire et rejeter de polluants supplémentaires. L'augmentation du trafic liée au projet immobilier n'entraînera pas de hausse significative des émissions de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera faiblement augmentée dans le cadre de ce projet, engendrant une légère augmentation du ruissellement des eaux pluviales. Ces eaux seront évacuées vers le réseau d'Eaux Pluviales métropolitain, qui est suffisamment calibré pour accepter ces rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet dangereux ne sera produit durant la phase de chantier. Le tri sélectif sera mis en place, et les déchets évacués régulièrement vers les filières de valorisation correspondantes, dans le respect de la charte Chantier Vert de MNCA.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrera la production de déchets ménagers qui seront collectés par la métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de ces compétences.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en oeuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier.

En phase exploitation, les principales mesures définies au stade actuel du projet sont :

- la sécurisation des conditions de déplacements sur le chemin Fuon dou Magistre,
- la création d'un espace paysager tampon entre le bâtiment du projet et les maisons individuelles existantes en retrait du boulevard de Gaulle, afin de respecter le cadre de vie des riverains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes d'augmentation de l'offre en logements, et notamment en logements sociaux, ainsi que de sécurisation de la circulation sur le chemin de Fuon dou Magistre et de recomposition de la centralité urbaine le long du boulevard de Gaulle en entrée de ville de La Trinité,
- son implantation sur des terrains sans enjeu écologique,
- la prise en compte et la préservation des habitations présentes à l'Est du site du projet,
- le fait que les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier et seront négligeables du fait de la faible taille du projet et de l'application de la Charte Chantier Vert de Nice Côte d'Azur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NAKSELLE

le,

- 6 DEC. 2017

Signature

La Directrice Générale,

Claude BERTOLINO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

